

## ANNONCES OFFICIELLES - MORBIHAN

VOUS CRÉEZ  
VOTRE ENTREPRISE ?Saisissez votre  
annonce légale  
sur :

regions-annonceslegales.com

Créer et publier vos annonces légales en ligne

Tous journaux  
habilités en FranceDevis & attestation  
de parution immédiatsLaissez-vous guider  
tout simplement !

regions-annonceslegales.com

Créer et publier vos annonces légales en ligne

Transactions  
diverses

## ANIMAUX

Cessions d'animaux  
domestiques

## ► Obligations des éleveurs

Les éleveurs et les établissements de vente (animateries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.

Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Informations obligatoires :

- L'âge des animaux
- L'inscription ou non à un livre généalogique
- Leur numéro d'identification ou celui de leur mère
- Le nombre de chiots ou de chatons de la portée
- Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.

Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) ou le livre officiel des origines félines : [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr)

*Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.*

## ► Obligations des acheteurs

L'acheteur doit avoir les moyens (y compris financiers) nécessaires à la satisfaction des besoins de l'animal acheté relatifs à sa santé, son alimentation, ses conditions d'hébergement, son identification, sa socialisation, son sevrage et son éducation.

MX 1467342

## BONNES AFFAIRES

## Bois de chauffage

A vendre **bois de chauffage** sec, 250 € la corde. Gourin. 06 81 50 90 07 1746854

## CAMPING/VOYAGES

## Location mobile homes

Particulier loue **mobile home** 2/3 chambres, camping 5\* Bénodet, juillet/août 500 à 900 €, et septembre 300/400 €. 06 21 57 80 70 1748234

## Annonces officielles

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com)  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2023 (NOR : MICE2332581A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale [actulegales.fr](http://actulegales.fr) conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

## LEGALES ET JUDICIAIRES

## Marchés publics - Procédure adaptée

COMMUNE D'ELVEN

## MARCHÉ DE TRAVAUX

## Construction de vestiaires de football et de rugby

## Bâtiments modulaires préfabriqués

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : commune d'Elven, place de Verdun, BP 9, 56250 Elven, tél. 02 97 53 31 13.

Courriel : [servicetechnique@elven.fr](mailto:servicetechnique@elven.fr)

SIRET 215 600 537 00017.

**Groupeement de commandes** : non.

**Adresse internet du profil d'acheteur - lien** :

<https://www.megalix.bretagne.bzh>

**Intitulé du marché** : bâtiments modulaires préfabriqués pour la réalisation de vestiaires de football et rugby.

**Type de marché** : travaux.

**Marché alloti** : non.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Elven (56250).

**Procédure de passation** : procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et suivants, R2123-1 et suivants du Code de la commande publique, ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : non.

**Technique d'achat** : sans objet.

**Réduction du nombre de candidats** : non.

**Modalités d'obtention du dossier de la consultation** : l'intégralité des documents de la consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

**Renseignements administratifs et techniques** : commune d'Elven, services techniques, M. Jégo, rue Quintin, 56250 Elven, [servicetechnique@elven.fr](mailto:servicetechnique@elven.fr)

**Conditions de participation** : se référer au règlement de la consultation.

**L'acheteur exige la présentation de variantes** : non.

**La consultation comporte des tranches** : non.

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : non.

**Visite obligatoire** : non.

**Présentation des offres par catalogue électronique** : interdite.

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Adresse et modalités de transmission des offres** : les offres seront transmises exclusivement par voie électronique sur le profil d'acheteur

<https://marches.megalix.bretagne.bzh> en application de l'article R2132-7 du Code de la commande publique.

**Date et heure limites de réception des offres** : 26/07/2024, avant 12 h.

**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Date d'envoi du présent avis** : 09/07/2024.

## Location saisonnière

**Carnac** loue T2, 32 m<sup>2</sup>, plein sud, 100 m plage, tout équipé, tout confort, semaine ou quinzaine. prix selon période. 06 11 70 87 97 1746836

## Véhicules



**Achète cash** au meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilométrages. 06 59 50 45 26 1733354

## Immobilier

## LOCATION RÉGION QUIMPER



**Quimper Kerfeunteun** loue studio 24 m<sup>2</sup>, rez-de-jardin, rénové, SdB, nombreux rangements, ensoleillé. Loyer 440 € CC. 06 26 96 53 56 1749851

## Avis administratifs

COMMUNE DE GUIDEL

## APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 04/07/2024, le conseil municipal a décidé d'approuver le plan local d'urbanisme sur le territoire de Guidel.

Cette délibération est affichée en mairie de Guidel pour une durée d'un mois. Le dossier du plan local d'urbanisme approuvé est à la disposition du public en mairie de Guidel, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la commune : <https://www.guidel.com>

COMMUNE DE GUIDEL

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DANS LE CADRE DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Par délibération en date du 04/07/2024, le conseil municipal a décidé d'approuver l'institution d'un droit de préemption urbain (DPU) dit "simple" sur les secteurs suivants du PLU, approuvé le 04/07/2024 : Guidel centre, Guidel plages, zone d'activités des Cinq-Chemins, zone d'activités de Pen Mané, village densifiable des Cinq-Chemins, parc Kerhuen.

Cette délibération est affichée en mairie de Guidel, pour une durée d'un mois, et la carte précise des secteurs concernés est annexée à la délibération affichée en mairie.

## Enquêtes publiques

COMMUNE DE GRAND-CHAMP

## AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1

## Modification n° 4 du plan local d'urbanisme

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° 123-2024 du 20 juin 2024, il sera procédé, sur la commune de Grand-Champ, à une enquête publique portant sur le projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme.

Cette procédure a pour objet d'optimiser le foncier concerné par le projet de renouvellement urbain "Les Balcons de Guenfrout", de modifier le règlement écrit par la création d'un zonage spécifique permettant l'installation d'habitats légers et réversibles en partie sud de l'actuel camping, de mettre à jour la liste des emplacements réservés et d'actualiser les règles relatives au calcul des places de stationnement.

Cette enquête publique sera ouverte en mairie de Grand-Champ, rue de la Résistance, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 05/08/2024, à 8 h 30, et jusqu'au vendredi 06/09/2024, à 17 h 30 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Grand-Champ, rue de la Résistance, et mis à disposition du public pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : lundi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ; mardi, de 8 h 30 à 12 h ; mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.

Le dossier d'enquête sera composé de la notice de présentation comprenant l'analyse des incidences sur l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier et des avis des personnes publiques associées.

Le dossier dématérialisé de l'enquête sera également disponible sur un poste informatique mis à disposition à l'accueil de la mairie ainsi que sur le site Internet de la commune : [www.grandchamp.fr](http://www.grandchamp.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations soit sur le registre papier ouvert à cet effet, soit sur l'adresse mail dédiée, [modif4-plu@grandchamp.fr](mailto:modif4-plu@grandchamp.fr), ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Grand-Champ.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Grand-Champ, en version numérique.

Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais dans le dossier d'enquête mis en ligne sur le site Internet de la commune ainsi que dans le registre papier se trouvant en mairie.

M. Stéphane Simon, commissaire enquêteur désigné par M. le Président du tribunal administratif de Rennes, recevra à la mairie de Grand-Champ, rue de la Résistance, 56390 Grand-Champ : lundi 05/08/2024, de 9 h à 12 h ; 16/08/2024, de 16 h à 19 h ; vendredi 06/09/2024, de 14 h à 17 h.

Chacun pourra venir présenter ses observations au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

L'autorité responsable du projet est Mme Dominique Le Meur, maire de Grand-Champ.

Les demandes de renseignements pourront se faire auprès du service urbanisme réglementaire de la commune.

À l'expiration du délai de 33 jours, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 8 jours après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur communiquera ses observations écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour répondre par un mémoire au procès-verbal de synthèse.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au maire le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant un an, à compter de la date de clôture d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du Morbihan et à M. le Président du tribunal administratif de Rennes. Ainsi qu'il résulte du Code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération au vu des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sur l'approbation de la modification n° 4 du plan local d'urbanisme.

Le maire, Dominique LE MEUR

Le portail  
des marchés publics  
en Bretagne

viamedia

02 98 33 74 44

[www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)